

2024-04-11-10 : Convention de partenariat avec l'ADECC pour la mise en place d'action d'économie circulaire en 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :8
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 05/04/2024
Date d'affichage: 19 AVR. 2024

**Étaient présents :**

Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Dominique MENARD, Vincent VIGNAIS, Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Sébastien DROCHON, Muriel NOIROT, Marie-Hélène LEOST, Marc-Antoine DRIANCOURT, Juanita FOUCHER, David GEORGET, Isabelle CHARRAUD, Antoine MICHEL

**Pouvoirs :**

Valérie AVENEL donne pouvoir à Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, David GEORGET donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Maryline LÉZÉ

**Secrétaire de séance :** Christelle LAHAYE

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20240411-2024-04-11-10-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'avis favorable de la commission développement économique touristique et agricole du 15 février 2024 et du 12 mars 2024 ;

**VU** la décision 2024-64DC approuvant l'adhésion à l'association ADECC ;

**VU** l'action « Poursuivre et renforcer l'animation économique du territoire », objectif opérationnel 3.2.1 du Projet de territoire ;

**VU** l'orientation RSO « E7-PA 24- 2 Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, est compétente en matière de « Protection et mise en valeur de l'environnement » et de développement économique, notamment en matière d'accompagnement des entreprises ;

**CONSIDERANT** que les axes stratégiques de ces compétences guident l'action de la Communauté de communes, et s'intègrent également dans les engagements et principes d'actions formulés dans le Plan Climat de l'Anjou Bleu (PCAET) et la labellisation ISO 26000 (LUCIE) ;

**CONSIDERANT** qu'en terme d'action économique, le PCAET prévoit dans son « AXE 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial » ;

**CONSIDERANT** qu'un partenariat entre l'ADECC et la CCVHA a permis en fin d'année 2023, suite à une enquête, d'identifier un intérêt local à la mise d'actions d'animation collective des entreprises, de sensibilisation à l'économie circulaire et à l'échange de ressources ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la convention de partenariat entre la CCVHA et l'ADECC pour l'année 2024 ;**
- **D'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 11 avril 2024  
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président

Christelle Lahaye

Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20240411-2024-02-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de dépôt en préfecture : 19/04/2024